

DECISION n°3/2026

OBJET : signature d'un contrat entre le Programme de Réussite Éducative et « Dessine-moi la lune » - Auto-entreprise

LE PRESIDENT DE LA CAISSE DES ECOLES DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Education,

VU les statuts de la Caisse des Ecoles,

VU le projet de la Réussite Educative,

CONSIDERANT la nécessité de signer un contrat avec « Dessine-moi la lune » pour la mise en place d'action d'Art-thérapie.

DECIDE

D'AUTORISER le programme de Reussite Éducative à mettre en place des ateliers d'Art-thérapie pour l'année 2026.

PRECISE la mise en place de 2 ateliers :

- le mercredi entre janvier et décembre 2026, soit 31 séances d'une durée 1h30, de 13h30 à 15h, pour un montant de 4 960 € (TTC) = élèves d'élémentaire
- le mercredi entre janvier et décembre 2026, soit 31 séances d'une durée 1h30, de 15h15 à 16h45, pour un montant de 4 960 € (TTC) = élèves de collège

PRECISE que les frais de déplacement de l'intervenante, le matériel et le temps de préparation sont inclus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en place des ateliers.

INDIQUE que les crédits nécessaires (soit 9 920 € TTC), seront inscrits au budget du Programme de Réussite Éducative.

Fait à Sainte-Geneviève des Bois, le 1^{er} janvier 2026.

Frédéric PETITTA

Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

